

Conditions Générales de Vente de Services

– CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Les présentes conditions générales de vente définissent les relations contractuelles entre Samantha FOLIN – Sophrologue et Énergéticienne – et le ou les clients bénéficiaire(s) (particuliers, entreprises ou institutions). Elles s’appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les prestations proposées par Samantha FOLIN, qui se réserve le droit de modifier ou d’adapter à tout moment les présentes conditions générales de vente.

En vous engageant par une prise de rendez-vous pour une séance et/ou un accompagnement de sophrologie, vous certifiez avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant d’avoir effectué une quelconque prise de rendez-vous, réservation, ou achat. Ces conditions de ventes prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Samantha FOLIN.

Les conditions générales de ventes applicables au jour de la réservation ou de l’achat sont consultables sur le site www.samantha-energeticienne.com.

Le présent contrat de prestations de services (ci-après dénommé le « Contrat ») régit les relations contractuelles entre :

- **Le client** (ci-après dénommé le « client »), qui est un consommateur ;

- **Le prestataire**
Mme Samantha FOLIN
14 Bis avenue Léo Lagrange 79000 NIORT
Immatriculé à l'URSSAF des Deux-Sèvres
Sous le numéro de SIRET 525 194 064 00065, agissant à titre individuel.

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre Samantha FOLIN et toute personne souhaitant prendre rendez-vous.

Le client déclare accepter sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales de vente et déclare avoir la capacité de conclure un contrat avec Samantha FOLIN.

La lecture attentive et l'acceptation de ces conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestations de service.

1) Déclarations préalables des parties

Le client déclare et garantit :

- Être majeur et doté de la capacité juridique à conclure le présent contrat,
- Si la personne est mineure, le.s parent.s acceptent les conditions en leur.s nom.s,
- Ne pas être affecté, à sa connaissance, de maladies psychiatriques ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'Etat reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Le client déclare être informé de la nature des prestations effectuées par Samantha FOLIN et reconnaît être avisé de tout ce qui était important en fonction de ses besoins.

Samantha FOLIN déclare et garantit au client être habilitée à fournir les prestations de services en qualité de Sophrologue depuis le 1^{er} janvier 2023, délivré par l'école d'Isabelle METAIS au sable d'Olonne et praticienne en énergétique depuis août 2020, délivré par Christophe TISSIER

2) Contrat et descriptif des prestations

Le présent contrat constitue un contrat de prestations de services relatif aux prestations proposées sur le site www.samantha-energeticienne.com

Les différents exercices et les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique.

Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas à un avis médical.

Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de travail sur soi et de développement personnel.

Le client est informé et accepte que les prestations réalisées ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic et ne permettent pas de traiter une quelconque maladie. Elles visent exclusivement à la délivrance de prestations tendant au développement de soi en permettant un équilibre entre le corps, le mental et les émotions et ce, à des fins de bien-être ou de mieux-être. Ces prestations, non médicales, peuvent prendre la forme d'exercices, de techniques, de conseils, d'informations, de formations, d'ateliers, ou encore de supports rédactionnels (ex : exercices).

Samantha FOLIN rappelle que la/les discipline.s sont spécifiques du domaine des Sciences Humaines qui se caractérise par le fait d'être avant tout une méthode pratique. Elle utilise des techniques et une méthodologie originale. Sa pratique développe la connaissance de soi et permet de mobiliser les ressources de chacun dans un objectif d'autonomisation et d'épanouissement. Ses domaines d'application principaux sont la santé, le sport, l'entreprise, le développement personnel, le social et l'éducation.

Les prestations de services réalisées par Samantha FOLIN ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispense aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté.

Samantha FOLIN a donc pour mission d'accompagner le client qui souhaite s'investir et se responsabiliser pour devenir acteur de sa qualité de vie, de sa vitalité et donc de son bien-être global.

2.1. Contrat à distance ou hors établissement

Le présent article s'applique dans les cas où le présent contrat est conclu, non pas directement dans les locaux du prestataire le jour de réalisation des prestations mais, à distance (par mail ou encore à partir du site internet du Prestataire ou par le biais d'un site de réservation en ligne) ou encore qu'il s'agit d'un contrat dit « hors établissement » (par exemple conclu au domicile du client) au sens de l'article L. 221-1 du Code de la Consommation.

Dans ces hypothèses, le prestataire rappelle qu'il a communiqué au client, préalablement à la signature du présent contrat, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

1° Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2 ;

2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation ;

3° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 221-28, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ;

4° L'information sur l'obligation éventuelle du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation du Contrat dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation ; ces frais sont calculés selon les modalités fixées à l'article L. 221-25 ;

5° Les informations relatives aux coordonnées du prestataire, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat.

Le prestataire fournit au client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des prestations de services,

la confirmation du contrat, lequel comprend toutes les informations prévues à l'article L. 221-5, et le modèle de formulaire type de rétractation mentionné au 4.2 du présent article.
Le client reconnaît avoir reçu ces informations avant la signature du présent Contrat et accepte de recevoir un exemplaire du présent Contrat de manière électronique et non papier.

2.2. *Droit de rétractation*

Le prestataire rappelle également au client qu'il dispose, lorsque le présent Contrat est conclu à distance ou hors établissement, et sauf exception visée au 4.3, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités.

Le délai court à compter du lendemain de la signature du contrat par le client.

S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent contrat, le client peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client notifie au prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante : samanthafolin@gmail.com

2.3. *Modèle de formulaire de rétractation*

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de service
_____ que j'ai signé le _____

Nom du Client _____

Adresse du Client _____

Email _____ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date _____ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Le prestataire accusera réception de la demande de rétractation du client. En cas d'exercice du droit de rétractation, le prestataire procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement.

Le client qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat à exécution successive dont l'exécution a commencé, à sa demande express, avant la fin du délai de rétractation verse au prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :

Si le client prend un rendez-vous de réalisation des prestations à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et si les prestations sont pleinement réalisées lors de ce rendez-vous, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que le prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande express par écrit.

Le client est ainsi informé que, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque les prestations de services sont pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

3) Conditions de réalisation des prestations

Samantha FOLIN réalise les prestations de services, en accord avec le client et, selon le cas, soit :

- dans ses locaux professionnels ;
- hors établissement du sophrologue : par exemple au domicile du client, lors d'ateliers collectifs de sophrologie, lors d'ateliers d'intervention et/ou de formation de sophrologie sur différents thèmes auprès des entreprises, des collectivités, des établissements scolaires publics ou privés.

La ou les date(s) de réalisation des prestations seront fixées conjointement entre Samantha FOLIN et le client.

Le client s'engage à collaborer de manière active et à fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations, en particulier toute information utile sur sa situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap).

De son côté, Samantha FOLIN s'engage à apporter toute la diligence et tous les soins nécessaires à la bonne exécution des prestations et à tenir informé le client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des prestations.

Le prestataire est tenu à une obligation de moyen en matière de conseil et information.

Le prestataire se réserve le droit de refuser tout accompagnement qui n'entrerait pas dans le champ de ses compétences dans le cadre des formations qu'il a reçu et validé par ses certifications ou attestations de formation.

Il convient de rappeler que Samantha FOLIN prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande exprimée lors du premier rendez-vous, le développement personnel du client. Samantha FOLIN n'a pas d'obligation de résultat.

4) Réservation et annulation

4.1. Réservation

Le client peut prendre rendez-vous par téléphone, par mail ou par message.

Le client peut aussi passer par le site internet www.samantha-energeticienne.com ou www.facebook.com/samanthaenergeticienne pour réserver une ou plusieurs prestations.

4.2. Annulation

Tout rendez-vous annulé ou reporté dans un délai inférieur à 24 heures sera facturé.

En cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous pris, le client est invité à annuler ou reporter le rendez-vous au plus tard 24 heures avant par mail samanthafolin@gmail.com ou par téléphone au 06.28.83.53.74.

Sous réserve de l'application des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance et hors établissement, toute annulation de prestations de services par le client après signature du contrat ne sera prise en compte que si celle-ci a été faite par écrit au prestataire, au plus tard 24 heures avant la date prévue.

En cas d'annulation après ce délai, le client est informé que les sommes réglées d'avance ne seront pas remboursées.

5) Prix et règlement

Les prix applicables au client au jour de la conclusion du contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet www.samantha-energeticienne.com
TVA non applicable, article 293B du CGI

Le client est informé que les prix des prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale.

Toutefois, le client peut se renseigner auprès de sa Complémentaire Santé car de nombreuses complémentaires participent fréquemment aux frais de séances de sophrologie. La facture servira alors de justificatif.

Le paiement se fera par les moyens suivants :

- Espèces, le jour de la prestation en cabinet,
- Carte bancaire via un site sécurisé STRIPE, en amont de la prestation en ligne ou en cabinet.

Une facture acquittée de votre consultation du jour vous sera adressée par mail dans un délai de 48 heures sur demande.

6) Durée

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée correspondant à la durée des prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive.

7) Confidentialité

Les parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du contrat et s'engagent à les conserver confidentielles.

Toutes les informations confidentielles communiquées par le client à Samantha FOLIN ne seront utilisées que pour les besoins du contrat. La présente clause demeure applicable pendant une durée de CINQ (5) ans après la fin du contrat.

8) Responsabilité

Le client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne au prestataire. Aussi, la responsabilité de Samantha ne saurait être engagée en cas de mauvaise information donnée par le client ou d'absence d'information.

9) Assurance

Samantha FOLIN est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent contrat.

10) Force majeure

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de persistance des effets consécutifs à l'événement constituant un cas de force majeure pendant plus de 15 jours, les parties conviennent que le présent contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne porte atteinte aux conditions de paiement des prestations accomplies.

11) Droit applicable et juridictions compétences

Après une démarche préalable écrite du client auprès de Samantha FOLIN restée infructueuse, la juridiction peut être saisie pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

La langue du présent contrat est la langue française. Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents.

12) Données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des prestations de services prévues au présent contrat, Samantha FOLIN a accès à des données à caractère personnel du client.

Cette politique de traitement des données à caractère personnel est disponible sur le site internet www.samantha-energeticienne.com

Le client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la prise du rendez-vous et en acceptant les termes sans réserve.

13) Code déontologique

Samantha FOLIN garde le secret professionnel sur toutes les informations concernant le Client. Elle s'engage à ne dévoiler aucune information qui pourrait lui être communiquée au cours des séances. Consciente de sa position, elle s'interdit d'exercer tout abus d'influence. Ainsi, elle s'engage à ne pas exploiter à titre personnel ses relations avec le Client. De plus, elle s'engage à exercer dans le plein respect de la législation en vigueur.

Samantha FOLIN est membre actif de la Chambre Syndicale de la Sophrologie et respecte de ce fait le code de déontologie des sophrologues. Vous pouvez visionner ce code sur <http://www.chambre-syndicale-sophrologie.fr/la-chambre/deontologie-sophrologie/>

Le client

Mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation »

Date et signature

Le prestataire

Date et signature